

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2010

Révision: 01.11.2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** **Aeraxon Attrape-Mouches**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Attrape-mouches
- **Producteur/fournisseur :**
Fr. Kaiser GmbH
Bahnhofstr. 35
D-71332 Waiblingen
- **Service chargé des renseignements :**
Tel: +49 (0)7151/1715-0
Fax: +49 (0)7151/1715-30
- **Renseignements en cas d'urgence :** Tel.: +49(0)7151-1715-119

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
 - **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
 - **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
-
- **Éléments d'étiquetage**
 - **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la Réglementation sur les Produits dangereux.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
L'attrape-mouche se compose d'une bande de papier couverte de la colle dans une boîte de papier fort. La colle contient du caoutchouc, des huiles et des résines.
- **Composants contribuant aux dangers:** néant
- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2010

Révision: 01.11.2010

Nom du produit Aeroxon Attrape-Mouches

(suite de la page 1)

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Eviter le contact avec le produit.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir par moyen mécanique.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
- **Indications complémentaires :** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Protéger de l'humidité.
Ne conserver que dans le fût métallique, non ouvert, d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2010

Révision: 01.11.2010

Nom du produit Aeroxon Attrape-Mouches

(suite de la page 2)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile
- **Protection des yeux :** non nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - **Forme :** Bande de papier couverte de la colle, dans une boîte de papier fort.
 - **Couleur :** Divers, selon l'encrage
 - **Odeur :** inodore
- **Modification d'état**
 - **Point de fusion :** non applicable
 - **Point d'ébullition :** non applicable
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité :** non déterminée
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** insoluble

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter :**
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Le contact fréquent et permanent du produit avec la peau peut causer des irritations de la peau.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :**
Des personnes sensibles peuvent avoir des réactions allergiques. Cela est aussi valable au-dessous des seuils d'exposition établis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2010

Révision: 01.11.2010

Nom du produit Aeroxon Attrape-Mouches

(suite de la page 3)

12 Informations écologiques

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation :

Les chiffres clés des déchets mentionnés ci-dessous représentent des recommandations en vue de l'utilisation prévue du produit.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés
16 03 06	déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 99	déchets non spécifiés ailleurs

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-RTMDRF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Pas de produit dangereux

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG :

Pas de produit dangereux.

Polluant marin :

Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

Pas de produit dangereux.

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2010

Révision: 01.11.2010

Nom du produit Aeroxon Attrape-Mouches

(suite de la page 4)

- **Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :**
Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Industrial GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hannover,
Tél. (+49)-511-42079-311, reach@dekra.com.

FR